

Conseil Municipal du 29 Avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 29 Avril 2022 à 20 h 30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Christophe DELARGE, Marc DECOUDIN, Monette DESTAMPES, Marie-France QUEBRIAC, Daniel ROUDIÈRE, Jolanda VAN DE LAAR, Alicia MATHIS, Yolande REILHE, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Adrien GARRIT, Louis-Jean HALLE.

Absente : Jacqueline WEGNER

Marie-France QUEBRIAC est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil, Monsieur Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : Validation du nouveau devis Eiffage concernant la sécurité du centre bourg suite au dernier rendez-vous sur place entre élus, le SDAIL et l'entreprise Eiffage.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 01 Avril 2022.

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 01 Avril 2022 a été approuvé à l'unanimité et signé.

Délibération de clôture de la régie du Camping Municipal.

Acte est donné pour la clôture de la régie actuelle de l'ancien camping municipal désaffecté et transformé en aire de camping-car.

Signature d'une convention avec Camping Car Park.

La convention a été portée à la connaissance des conseillers préalablement au conseil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer cette convention liant la mairie à la société Camping Car Park.

Il est rappelé que l'ouverture de cette aire est prévue pour le 1^{er} juillet 2022.

Délibération concernant l'éclairage public de la rue du Malbec au profit de la FDEL.

Suivant devis estimatif et compte tenu des subventions le coût du remplacement des lampadaires s'élèvera à environ 15.000 € à la charge de la commune. Ce projet étant subventionné à

70% par la FDEL et bénéficiera d'une aide départementale Ce remplacement est approuvé à l'unanimité.

Validation poste maçonnerie de la chaudière de l'école.

Pour des raisons pratiques et économiques en temps et en coût, la chaudière sera installée dans la cave sous l'école. De ce fait, ce devis n'a plus d'objet.

Didier Guyot indique que la cheminée, coté route, est à surélever car celle-ci doit dépasser le faitage de la toiture de 40 centimètres.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces modifications à l'unanimité.

Nomination de la route bordant l'usine électrique depuis la rue du Malbec jusqu'à la rue de la Bleynie.

La désignation « Route de l'Ancien Moulin » est approuvée à l'unanimité.

Validation du nouveau devis Eiffage concernant le centre bourg

Le nouveau devis Eiffage s'élève à 49.124,40 € TTC. (Miroirs à l'entrée d'Albas, double miroirs rue du Pal, panneaux zone 30 route de Sauzet et carrefour de l'école, coussins berlinois et potelets de protection route de la Bleynie). La différence avec l'ancien devis s'explique par l'ajout de deux coussins berlinois sur l'axe Albas-Anglars, en sortie de village.

A noter que ce chantier a fait l'objet d'une subvention déjà allouée du département au titre des amendes de police d'un montant de 12 107,57 €. D'autre part, une demande de subvention a été sollicitée dans le cadre de la DETR. Elle devrait représenter 30% du montant des travaux.

Le Conseil approuve ce nouveau devis à l'unanimité.

Questions diverses

- Remplacement de la toiture de la maison des jardins de Tournepique.

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Labrunie de la Rivière Haute d'un montant de 4.229 €.

Louis-Jean Halle rappelle l'existence du fond Denieul pour la restauration des maisons de vigne. A vérifier son champ application dans le cas d'une collectivité locale. Parallèlement il est demandé un autre devis auprès d'une autre entreprise préconisée par Christophe Delarge.

- La nouvelle Guinguette d'Albas a souhaité louer le duplex Rue du Pal pour héberger leurs saisonniers de mai à fin septembre 2022. Accord est donné pour un loyer mensuel exceptionnel de 250 €.

- Ecoulement des eaux pluviales, rue de la Combolière.

Mr le Maire donne lecture des courriers de Mr Rémond faisant état de caniveaux bouchés et d'un mauvais écoulement des eaux. Un devis sera demandé à la Communauté de communes pour le nettoyage des caniveaux dans cette artère.

- Atelier Lajaunias

L'atelier de Sauzet n'étant pas prêt, l'établissement Lajaunias demande la prolongation du bail. Il est rappelé que le bail précaire a déjà été renouvelé pour la période de mai à juin 2022. La prolongation sera autorisée sous réserve de la légalité du bail précaire, de juillet au 31 décembre 2022. Date à laquelle, le local devra être entièrement vidé. Ce nouveau bail sera rédigé par acte notarié, avec pénalité de 500 € par jour de retard. Dans le cas où le bail précaire ne pourra être prolongé, l'entreprise Lajaunias devra quitter les lieux le 30 Juin 2022. Les frais notariés et afférents à cet acte seront à la charge du locataire.

- Alicia Mathis évoque le problème de l'incendie de la décharge sauvage à Rivière-Haute. Jean-Pierre Alaux nous informe que, suite à son dépôt de plainte, l'affaire a été classée sans suite. Il est envisagé la pose de caméras de surveillance.

- Christophe Delarge et Didier Guyot soulèvent le problème de la difficulté à circuler pour les camions dans le hameau de Cénac ainsi que sur l'axe Souleilhat/Rivière Haute. Il est décidé de reporter ce sujet sensible à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Chemin communal de Circofoul.

Marc Decoudin porte à notre connaissance de l'assemblée que nous sommes sans nouvelle du géomètre en charge de ce dossier. Celui-ci fera l'objet d'une dernière relance avant consultation d'un nouveau professionnel.

- Mr le Maire signale le travail remarquable accompli par les employés municipaux en vue du démarrage des travaux de l'aire de Camping-Cars.

Date du prochain Conseil Municipal : Vendredi 10 Juin 2022 à 20h30

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22h30.